


INSTITUT INTERNATIONAL D'HYPNOSE



**S'inscrire à une
formation proposée par
l'un de nos instituts**

Deux choix pour votre envoi (R A/R)

**INSTITUT INTERNATIONAL D'HYPNOSE
12 rue de Naples 75008 Paris**

**INSTITUT INTERNATIONAL D'HYPNOSE
421B Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca**

Dossier en PJ

- **Bulletin d'inscription**
- **Conditions générales de vente**
- **Programme de formation**

Vous devez

- **Remplir les formulaires**
- **Ajouter 4 photos d'identité**
- **Pour toute formation, joindre
un acompte de 300€ (chèque
ou Western Union)**

ATTENTION! Les formations se déroulent dans notre
institut de **Casablanca** au **Maroc**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Candidature individuelle et obligatoire, pour une formation au sein de notre institut

NOM:
PRÉNOM:
DATE ET LIEU DE NAISSANCE:
ADRESSE:
CP & VILLE:
TÉL & MAIL:
PROFESSION:
FORMATION CHOISIE:

LE STAGIAIRE SIGNATAIRE PREND CONNAISSANCE ET ACCEPTE LES CONDITIONS DE LA FORMATION, IL SIGNE POUR ACCORD	SIGNATURE
Le stagiaire prend connaissance que l'objet du cours n'a pas de lien avec une démarche médicale ou thérapeutique. Le cours ne vise pas à établir un diagnostic ou à traiter une maladie physique ou psychologique. Le cours ne doit pas être appréhendé comme une alternative à une quelconque thérapie qui ressort à la compétence d'une profession réglementée.	
Le stagiaire reconnaît avoir été averti que en raison des spécificités psychologiques de l'hypnose et du travail hypnotique, l'accès aux cours et formations proposés par l'Institut International d'Hypnose sont accessibles uniquement aux personnes en bonne santé mentale et ne présentant pas de contre-indication à la pratique de l'hypnose. Dans ce sens, un certificat médical est demandé au stagiaire. Ce dernier, s'engage à l'apporter pour la constitution de son dossier. La responsabilité de l'IIH ne pourrait pas être engagée en cas d'absence du dit certificat ou de malaise lié à la pratique de l'hypnose.	
Le stagiaire prend connaissance que les cours ne donnent pas de droit à aucune certification ou diplôme. L'obtention des certifications et diplômes dispensés par l'Institut International d'Hypnose seront accordés uniquement aux stagiaires ayant suivi des formations dans ce sens et remplissant les conditions d'obtention, à savoir: Participation à toute la formation (nombre d'heures exact), démonstration lors d'un examen des compétences techniques et théoriques acquises, attitude sérieuse, rigoureuse et respectueuse envers les professionnels de l'Institut International d'Hypnose et les autres stagiaires.	
Le stagiaire sait que les cours n'ont pas de valeur de diplôme ou de licence en psychothérapie, en psychologie ou autre diplôme d'état. L'Institut International d'Hypnose forme à l'outil (l'hypnose) et à la pratique de l'hypnose, il n'est pas habilité à former à un diplôme réglementé par l'état Français.	
Le stagiaire reconnaît au formateur le choix plein et entier de la manière dont sera livrée cette formation et le droit d'inviter un ou des invités pour animer ou encadrer des sessions. Il comprend que pour des raisons de droit d'image et de respect de la vie privée, aucun enregistrement (audio ou vidéo) ne sera autorisé au sein de l'Institut International d'Hypnose, ni lors des démonstrations proposées par les formateurs.	
Le stagiaire reconnaît qu'il pourrait être exclu de la formation proposée par l'IIH, sans aucun droit au remboursement, pour fausse déclaration sur ce contrat de formation, ou s'il venait à manquer aux engagements d'assiduité en formation ou à manquer de respect à l'un des membres de l'IIH ou ses co-stagiaires, ainsi que pour toutes raisons pédagogiques dont les formateurs de l'IIH sont seuls juges. Il reconnaît, que pour des raisons de sécurité, d'éthique ou pour le confort du groupe de formation, l'IIH se réserve le droit de refuser sans justification toute demande d'inscription à ses formations professionnelles en hypnose.	

FORMATION - HYPNOSE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CONTRAT

ART 1: OBJET DU PRÉSENT CONTRAT

Ce contrat est conclu entre,

D'une part,

La société INSTITUT INTERNATIONAL D'HYPNOSE (IIH), dont le siège est au 12 rue de Naples 75008 Paris - FRANCE, SIRET: 75292257500010 - R.C.S. PARIS - CODE APE: 8690F - TVA: FR32752922575

Et d'autre part,

Le signataire.

Il s'accompagne du bulletin d'inscription et du programme de formation

ART 2: NATURE DU CONTRAT

Ce contrat concerne une formation dispensée par l'IIH dont le programme et les détails sont contenus dans les documents joints, à savoir: Bulletin d'inscription et Programme de formation. Ils sont aussi disponibles dans le site internet destiné aux formations, à l'adresse suivante: <http://www.iih-formation-hypnose.com>

Le signataire déclare avoir pris connaissance et accepter les informations concernant cette formation, notamment le programme de formation, les horaires, le lieu de la formation, les conditions générales.

ART 3: MONTANT DE LA FORMATION

Le tarif pour les formations proposées par l'IIH varient en fonction de la discipline et de la durée de la formation. Le prix de référence est de 150€HT par jour. Le prix de chaque formation ainsi que le détail sont affichés dans le site de la société IIH, rubrique formations, dans la page de destination.

Le tarif de la formation ne comprend ni l'hébergement, ni les repas, ni les frais de transport qui sont à la charge du stagiaire.

ART 4: DISPOSITION FINANCIÈRES

Pour son inscription, le signataire doit joindre à ce contrat un **acompte de 300€TTC** par lettre Recommandé avec Accusé de Réception (A/R), à l'adresse IIH de son choix: soit au Maroc soit en France.

Le signataire dispose ensuite d'un délai de rétractation de 10 jours à partir du moment de réception du courrier par la société IIH. À l'issue de ce délai, en cas de désistement de la part du signataire, l'acompte versé sera dû à la société IIH. Le règlement peut être effectué par chèque, par virement bancaire ou par mandat cash (Western Union ou autre). Cet acompte sera déduit du prix total de la formation.

ART 5: INEXÉCUTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA FORMATION DU FAIT DE L'IIH

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de l'IIH, les sommes perçues seront remboursées. L'organisme se réserve le droit d'annuler une formation, pour raison pédagogique, ou à cause d'un nombre peu élevé de participants. Dans ce cas les sommes perçues, seront intégralement remboursées.

ART 6: INEXÉCUTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA FORMATION DU FAIT DU STAGIAIRE

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire en raison de la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à sa personne s'analysant en un cas de force majeure, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata de leur valeur prévue au présent contrat. Dans le cas de survenance d'un événement ne présentant pas les caractères d'un cas de force majeure, le stagiaire reste redevable de l'intégralité de la formation sans prétendre à un quelconque remboursement.

ART 7: DIFFÉRENDS ÉVENTUELS:

Dans la survenue où les différends éventuels ne puissent pas être réglés à l'amiable, seul le tribunal de Paris sera compétent pour régler le litige.

Fait le/...../..... A: Signature.....

Le stagiaire, après avoir pris connaissance, compris et approuvé l'ensemble des conditions exposées, appose la mention manuscrite « **lu et approuvé** » ainsi que sa signature.

Formation Hypnotiseur

Jour 1

- Histoire de l'hypnose 1/3
- Qu'est-ce que l'hypnose?
- Une approche « traditionnelle » de l'hypnose
- Idées et principes de base en hypnose
- Qu'est-ce qu'un test hypnotique?
- Tests préliminaires faciles

Jour 2

- Connaître un peu plus au sujet de l'hypnose
- Tests intermédiaires
- Passer d'un état ordinaire de conscience vers un état modifié de conscience
- Autres tests d'hypnose
- Quelques phénomènes hypnotiques 1/2

Jour 3

- AU PROPOS D'ENTRER EN TRANSE
- Aller plus loin: quelques exemples d'inductions hypnotiques
- Les inductions hypnotiques dites « classiques »
- Approfondir une transe hypnotique

Jour 4

- Une approche semi traditionnelle
- L'hypnose instantanée
- L'hypnose flash
- Quelques phénomènes hypnotiques 2/2
- A PROPOS DE SORTIR DE LA TRANSE

Jour 5

- Histoire de l'hypnose 2/3
- Une approche stratégique de l'hypnose
- Les notions de calibration, le VAKO
- L'évolution de l'hypnose

Jour 6

- Développer une approche davantage intuitive et centrée sur la personne
- Notions de synchro, le bon questionnement, le placement
- Réussir une induction utilisationnelle

Jour 7

- De l'Inconscient vers la CONSCIENCE
- Devenir un expert de l'observation
- Des structures hypnotiques simples et ses applications

Jour 8

- Une approche « Ericksonienne » de l'hypnose
- Milton Modèle 1/3
- Les inductions ericksoniennes
- Peaufiner sa technique: lévitation, catalepsie...

Jour 9

- Histoire de l'hypnose 3/3
- Une approche thérapeutique de l'hypnose
- Milton modèle vs meta modèle
- Mise en place d'une détermination d'objectif efficace
- Améliorer la qualité des interventions - Structure efficace d'une séance d'hypnose
- Les ancrages: théorie, utilisation

Jour 10

- Evolution ultime de l'hypnose: l'hypnose humaniste
- Un travail en CONSCIENCE
- Les inductions humanistes « en ouverture »